



LA COMMISSION SANITAIRES ET UNITÉS MOBILES - SUM DLR SALUE LA PUBLICATION DE LA RÉVISION DE LA NORME AFNOR NF EN 16194 CABINES SANITAIRES MOBILES AUTONOMES

La commission Sanitaires et unités mobiles - SUM DLR se félicite de la publication par l'Afnor de la révision de la norme NF EN 16194 : 2023 - Cabines sanitaires mobiles autonomes - Exigences relatives aux services et produits, liées à la mise en place des cabines des produits sanitaires.

En 2008, plusieurs syndicats européens dont l'ex-SNPSM - Syndicat National des Professionnels du Sanitaire Mobile en France, devenu en 2018 la commission Sanitaires et Unités Mobiles au sein de DLR, se sont associés pour soumettre un projet de norme au Comité européen de normalisation (CEN), en vue d'homogénéiser les bonnes pratiques et le service indissociablement liés aux cabines sanitaires mobiles autonomes.

La norme européenne EN 16194 a été votée à l'unanimité en 2011 et publiée par l'Afnor en avril 2012.

Après avoir été simplement reconduite en 2017, une révision s'imposait cinq ans plus tard, vu la nécessité impérieuse d'améliorer significativement les conditions d'hygiène sur les chantiers.

La commission SUM a désigné son expert, Patricia Crespin (DLR), pour participer aux travaux de révision de la norme. Elle a ainsi représenté la commission SUM pendant plus de deux ans au sein de l'Afnor et du CEN pour la réécriture de la nouvelle version.

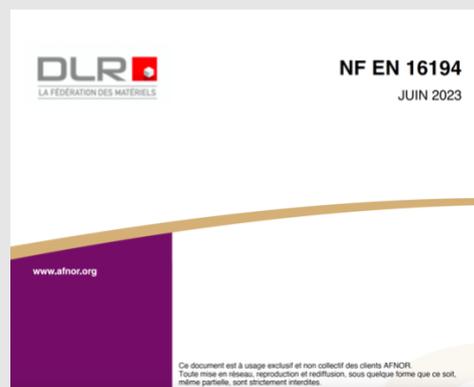
La norme révisée NF EN 16194 : 2023 publiée le 05 juillet dernier par l'Afnor spécifie les exigences relatives aux services liés à la fourniture de cabines sanitaires mobiles autonomes et celles correspondantes relatives aux produits sanitaires, en tenant compte du confort, de l'hygiène, de la santé et de la sécurité des collaborateurs.

Elle précise les exigences de qualité minimales relatives aux cabines sanitaires mobiles autonomes et aux produits sanitaires, ainsi que le degré de service sur site, la désinfection requise et le nombre de cabines sanitaires mobiles autonomes à fournir.

Elle détermine également la fréquence et le nombre maximum d'utilisations par cabine sanitaire, les emplacements et les intervalles de service sur site ou l'évacuation des eaux fécales.

Ce document s'applique dans le cadre des activités menées dans les secteurs suivants :

- la construction (BTP) et les industries extractives, à ciel ouvert ou souterraines ;
- les événements publics et les activités de loisirs, les festivals et les concerts ;
- l'agriculture, les camps de travailleurs et les camps de travail temporaires ;
- les plages ;
- les urgences ;
- les exercices militaires tactiques et d'entraînement.



Cette norme est disponible sur le site de la boutique de l'Afnor :

<https://www.boutique.afnor.org/fr-fr/norme/nf-en-16194/cabines-sanitaires-autonomes-exigences-relatives-aux-services-et-produits-l/fa159168/1236>

Pour de plus amples informations (y compris concernant la location des toilettes sèches mobiles et services associés), contacter **Patricia Crespin** : p.crespin@dlr.fr

**DLR : PLUS DE
1 000 ADHÉRENTS,
70% DU MARCHÉ**

La Fédération a pour vocation de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises des secteurs de la distribution, de la location et de la maintenance des matériels de construction et de manutention et syndicats affiliés ACIM, FNAR, UFL et ainsi contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises, tout en permettant aux acteurs de se connaître et de se rencontrer.

CONTACT PRESSE

Florence Dupont - 06 89 43 24 56 - f.dupont@dlr.fr